

# DECLARATION DE DEGATS

En application des dispositions de l'article R.426-12 du Code de l'Environnement

Cette déclaration doit être adressée, en 2 exemplaires (bleu et jaune), au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, **soit dès l'apparition des dégâts, soit 8 jours ouvrés (hors WE et jours fériés) au moins avant la date d'enlèvement des récoltes**

**Le demandeur doit obligatoirement compléter les rubriques I à VI figurant ci-dessous. Toute déclaration qui ne comportera pas ces indications sera systématiquement rejetée et renvoyée au demandeur pour être complétée.**



FDC : \_\_\_\_\_ *Cadre réservé à la FDC*

Campagne : \_\_ / \_\_

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_

Date de réception : \_\_ / \_\_ / \_\_

Date limite d'expertise : \_\_ / \_\_ / \_\_

Estimateur(s) : \_\_\_\_\_

## I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom et prénoms ou Raison sociale : .....

Représenté(e) par (nom et qualité) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Mail : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Télécopie : .....

***Si les références bancaires ou postales sont inconnues de la FDC, joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.***

***Le demandeur joindra à cette déclaration un relevé parcellaire MSA ou la déclaration PAC.***

**II – SURFACE DES TERRES EXPLOITEES :** dans le département : ..... ha dans les cantons limitrophes : ..... ha

**III – SUITE D'UN DOSSIER DEJA DECLARE :** Oui  Non

Si la présente déclaration fait suite à une précédente, se rapportant aux mêmes parcelles, rappel du numéro de dossier : .....

## IV – DESIGNATION DES PARCELLES SINISTREES ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :

		Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4	
Commune (une déclaration par Commune) :						
Lieu dit						
Section et N° cadastraux ou parcellaire PAC						
Statut cynégétique (chasse privée, communale ou en opposition chasse)						
Précédent cultural						
Superficie en culture		ha	ha	ha	ha	
Nature de la culture						
Culture sous contrat ou certifiée « Agriculture Biologique »		Contrat <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/>	
Si oui, tenir à la disposition de l'estimateur départemental un extrait de plan cadastral		Bio <input type="checkbox"/>	Bio <input type="checkbox"/>	Bio <input type="checkbox"/>	Bio <input type="checkbox"/>	
Période de récolte attendue						
<b>Perte de récolte</b>	Surface détruite	ha	ha	ha	ha	
	Nombre de plants ou de sujets détruits	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	
	Rendement à l'ha ou par plant	Q	Q	Q	Q	
	Perte en quintaux	Q	Q	Q	Q	
	Prix unitaire (*)	€	€	€	€	
	Montant de la perte de récolte	€	€	€	€	
<b>Remise en état</b>	Surface à remettre en état	ha	ha	ha	ha	
	Frais de remise en état (*)	€	€	€	€	
<b>Indemnisation sollicitée par parcelle (obligatoire)</b>		€	€	€	€	
(*) sur la base du dernier barème connu, validé par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.		<b>Montant total sollicité :</b>				€

## V – PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : \_\_ / \_\_ / \_\_ (le plus précisément possible)

Dégâts causés par : Sangliers  Cerfs  Chevreuils  Autre (préciser) .....

Fonds de provenance présumé des animaux : .....

## VI – OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles	Fait à : ....., le.....  Signature
--------------------------	--





Fédération Départementale des Chasseurs

de la Marne

Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
Association agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire  
Association agréée pour réaliser des interventions en complément de l'enseignement public



Maison de la Chasse et de la Nature

Nos réf. : 22/PM/JD

Vos réf. :

Réf. info. :

Dossier suivi par :

Objet : **Déclaration dégâts de gibier.**

Châlons, le

Madame, Monsieur,

Nous avons bien enregistré votre demande de dossier de déclaration de dégâts de grand gibier sur votre exploitation.

Afin d'en connaître la nature exacte, d'une part et le préjudice subi d'autre part, nous vous faisons parvenir **deux imprimés** de déclaration de dégâts.

Vous voudrez bien dans un premier temps nous retourner, après l'avoir complétée, une des deux déclarations (exemplaires bleu et jaune), afin qu'une première expertise soit faite par l'estimateur de votre secteur **uniquement à l'adresse mail ci-dessous** :

- [degats@fdc51.com](mailto:degats@fdc51.com)

L'autre déclaration est à conserver et **à retourner au moins 8 jours ouvrés avant la date d'enlèvement de la récolte**, afin que l'expertise définitive soit réalisée uniquement à l'adresse mail ci-dessous :

Si vous ne recevez qu'une seule déclaration, c'est parce que la date de récolte est proche.

**Quelques précisions** :

- Aucune réclamation ne sera admise une fois la récolte enlevée,
- Aucun estimateur n'est habilité à estimer des dégâts si une déclaration n'a pas été au préalable enregistrée au secrétariat,

**Décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013** :

- Tout ou partie des frais d'estimation sont à la charge du réclamant lorsque les quantités déclarées détruites seront de 5 à 10 fois supérieures ou plus aux dommages réels évalués par l'estimateur,
- **Pour chaque parcelle**, l'indemnisation est due si les dégâts dépassent un seuil de surface ou de montant :
  - 3 % de la parcelle culturale,
  - Montant des dégâts avant abattement supérieur ou égal à 230 €/parcelle (100 € en cas de prairies).

En espérant que vous pourrez compléter sans difficulté votre déclaration, et à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous jugerez nécessaires, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Jacky Desbrosse



***Toute demande renvoyée incomplète ne pourra être prise en considération et sera systématiquement retournée au déclarant.***

